



Paris, le 31 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à la grève du vendredi 3 juin :

Le Conseil national de l'Ordre partage les inquiétudes des confrères salariés

Depuis plus deux ans, le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics sur la situation dramatique de la kinésithérapie salariée, que ce soit dans les structures publiques ou privées.

Il est aujourd'hui devenu primordial que les pouvoirs publics prennent la mesure d'une situation qui nuit considérablement à la distribution des soins de kinésithérapie. Il en va avant tout de la qualité des soins et de la sécurité des patients, l'exercice salarié s'adressant en priorité aux patients les plus fragiles.

Mais c'est aussi de transmission des savoirs dont il est question. Les kinésithérapeutes salariés ont toujours encadré les futurs praticiens pendant leur formation initiale dont ils sont des acteurs essentiels. Une plus grande pénurie de praticiens salariés serait dramatique pour la formation de nos futurs confrères.

Le Conseil national de l'Ordre a demandé à plusieurs reprises à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé d'engager des actions fortes pour revaloriser l'attractivité des métiers de la rééducation et plus particulièrement des kinésithérapeutes. Nous ne pouvons donc que comprendre et soutenir l'action menée par les kinésithérapeutes salariés.

Contact presse : Franck GOUGEON, franck.gougeon@ordremk.fr – Tél. 06 80 62 24 33

